

# INTRA 2019 :

LE SNES-FSU VERSAILLES VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE



Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter : @SNESVersailles

**Les permanences téléphoniques « MUTATIONS »  
à la section académique :**  
du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.

Des rendez-vous sont possibles pour les syndiqués ;  
contactez-nous en nous indiquant vos disponibilités.

**Adresse :** Section académique du SNES-FSU Versailles  
3, rue Guy de Gouyon du Verger 94 112 Arcueil cedex  
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)



## Réunions d'information spéciales mutations INTRA

à la section académique du SNES-FSU à Arcueil (RER B Arcueil-Cachan)

- mercredi 13 mars à 16h30 (stagiaires et titulaires)
- jeudi 14 mars à 14h30 (stagiaires et titulaires)
- jeudi 21 mars à 17h (stagiaires et titulaires)
- vendredi 22 mars à 14h (stagiaires, dans le cadre du stage Entrer dans le métier)
- mardi 26 mars à 14h30 (stagiaires et titulaires)

## Pour les syndiqués

### Communication des résultats

Dès la fin des commissions, des mails et des SMS sont adressés par le SNES-FSU aux collègues syndiqués concernés. La permanence téléphonique est aussi renforcée.

Pour **bénéficier pleinement de l'information que vous apporte le SNES-FSU**, notamment pendant le mouvement, vérifiez que l'orthographe de votre nom est bien identique dans le fichier du SNES-FSU (*voir carte syndicale*) et dans les données de l'Administration (*bulletin de salaire*).

Pour être **informé par mail et SMS**, vous pouvez enregistrer directement votre adresse mail et votre numéro de téléphone sur notre fichier en vous connectant sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) > Adhérents > Mes informations personnelles.

**Disposer de coordonnées à jour nous permet aussi de vous joindre en cas de question pendant le travail de vérification.**

### D'autres outils pour vous aider

- **Les barres détaillées de l'an dernier** sur le site national du SNES-FSU : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) > espace carrière > Mutations > Barres des mouvements > Barres intra 2018.
- **Les postes déclarés vacants** après les comités techniques de créations et suppressions de postes **et les postes libérés au mouvement inter-académique sur notre site** [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) à partir du 25 mars (*accès réservé aux syndiqués*).

### La fiche syndicale : indispensable !

*Voir annexes I et II du cahier central*

**Il est indispensable que les élus du SNES-FSU puissent disposer de la fiche syndicale bien avant les commissions avec la copie complète de votre dossier** (accusé réception mais aussi toutes les pièces justificatives). Trop nombreux sont les collègues qui s'adressent au SNES-FSU après les groupes de travail, à un moment où l'Administration ne peut plus revoir les situations, puisque les commissions paritaires sont terminées. **Les commissaires paritaires vérifient tous les dossiers qu'ils reçoivent** et recontactent les collègues afin qu'ils puissent compléter leur dossier, en cas de pièce manquante par exemple. Ils vérifient de façon exhaustive l'intégralité des barèmes et des affectations, pour défendre le droit de chacun à être traité selon des règles connues et appliquées à tous.

#### SNES-FSU Versailles

N° de Commission Paritaire : 1121 S08041  
- N°ISSN : 12689874 - Prix de vente : 2€ -  
Abonnement : 12€ - Édité par la section  
académique du SNES-FSU de Versailles  
(Syndicat National des Enseignements du  
Second Degré), 3 rue Guy de Gouyon du  
Verger - 94112 Arcueil Cedex - Tél : 01 41  
24 80 56 - Directrice de publication : Marie  
Chardonnet - Imprimé par RIVATON 177,  
allée des Erables 93420 Villepinte -

#### SOMMAIRE

page 2 : L'urgence de la revalorisation  
page 3 : Editorial et informations du SNES-FSU  
page 4 : Le droit de muter  
page 5 : Calendrier du mouvement intra  
page 6 : Les règles générales du mouvement intra  
page 7 : Sur quel poste peut-on être nommé ?  
pages 8-9 : Éducation prioritaire  
page 10 : Postes spécifiques académiques  
page 11 : Se syndiquer c'est déjà agir !  
pages 12-13 : Titulaires sur zone de remplacement  
page 14 : Stagiaires  
page 15 : Situations particulières  
pages 16-17 : Situations familiales

pages 18-19 : Calculez votre barème  
page 20 : Le SNES-FSU vous informe  
+ ANNEXES  
I-II : Fiche syndicale INTRA  
III-IV : Groupements ordonnés de communes  
V : Barres INTRA 2018  
VI-VII : Carte des zones de remplacement  
VIII : Formuler ses vœux sur ZR  
IX : Fiche de suivi pour la phase d'ajustement des TZR  
X-XI : Établissements de l'Éducation prioritaire  
XII : Bulletin d'adhésion